



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Session annuelle
Rome, 26-30 juin 2023

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 18 mai 2023

WFP/EB.A/2023/6-H/1*

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

* Nouvelle parution pour raisons techniques
le 15 juin 2023

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

Projet de décision*

Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe" (WFP/EB.A/2023/6-H/1).

- i) Le présent rapport décrit les progrès accomplis par le PAM dans l'application des recommandations de l'Auditeur externe. Il porte sur les recommandations restées en suspens à la session annuelle de 2022 du Conseil (WFP/EB.A/2022/6-J/1/Rev.1) et sur celles figurant dans les rapports de 2022 de l'Auditeur externe sur la gestion des partenaires coopérants (WFP/EB.A/2022/6-H/1), la supervision par la direction (WFP/EB.A/2022/6-I/1) et les Comptes annuels vérifiés du PAM de 2022 (WFP/EB.A/2023/6-A/1).
- ii) Le tableau 1 ci-après fait apparaître les progrès accomplis par le PAM depuis la session annuelle de 2022 du Conseil dans l'application des recommandations de l'Auditeur externe restées en suspens. Le tableau 2 fait le point sur chacune des recommandations en attente et présente les observations de l'Auditeur externe sur les recommandations classées.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnatrice responsable:

Mme H. Spanos
Directrice adjointe et fonctionnaire responsable
Division de la gestion des risques
courriel: harriet.spanos@wfp.org

TABLEAU 1: APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE				
Année de publication du rapport	Titre du rapport	Recommandations en attente à la session annuelle de 2022	Recommandations classées	Recommandations en attente à la session annuelle de 2023
2017	Évolution des ressources humaines	1	1	0
	Total partiel - 2017	1	1	0
2018	Pertes liées aux approvisionnements alimentaires	1	1	0
	Total partiel - 2018	1	1	0
2020	Parc immobilier du PAM	1	1	0
	Services de transport aérien	4	2	2
	Total partiel - 2020	5	3	2
2021	Gestion de l'information sur les bénéficiaires	4	2	2*
	Initiatives internes d'importance primordiale	4	4	0
	Total partiel - 2021	8	6	2
2022	Comptes annuels vérifiés de 2021	4	1	3
	Gestion des partenaires coopérants	15	4	11*
	Supervision par la direction	12	5	7*
	Total partiel - 2022	31	10	21
Total pour les recommandations d'années précédentes		46	21	25
2023	Comptes annuels vérifiés de 2022			27
Recommandations en attente à la session annuelle de 2023				52

* Comprend une recommandation mise en œuvre après la date limite de validation par l'Auditeur externe, fixée au 31 mars 2023.

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Évolution des ressources humaines 2017	Recommandation 2 Le Commissaire aux comptes recommande un réexamen complet des rémunérations lors de l'embauche de nouveaux consultants, en les alignant davantage sur les pratiques du marché, quitte à les garder légèrement au-dessus pour attirer les meilleurs.	Division des ressources humaines	Le PAM a publié un mémorandum, applicable depuis le 1er novembre 2022, portant sur les modifications apportées aux dispositions relatives à la rémunération des consultants, qui sont énoncées à la section III.2 du Manuel des ressources humaines du PAM. Il s'agit notamment des changements ci-après: a) une augmentation de 5 pour cent de la rémunération minimum des consultants à tous les niveaux afin de l'aligner sur les pratiques du marché et sur ce que font d'autres organismes des Nations Unies; et b) l'apport de précisions sur d'autres aspects liés à la rémunération, tels que la détermination du niveau des contrats de consultant, la formation et l'expérience professionnelle requises, les conditions à remplir pour pouvoir offrir une rémunération ne correspondant pas aux barèmes établis, et les critères ouvrant droit à une allocation mensuelle de subsistance. Ces modifications permettront au PAM de continuer de proposer aux consultants une rémunération concurrentielle, de manière à attirer les meilleurs candidats.	Recommandation appliquée	Réponse acceptée
Pertes liées aux approvisionnements alimentaires 2018	Recommandation 2 L'Auditeur externe recommande de continuer à renforcer les procédures de gestion des commandes:	Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement	Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de l'Auditeur externe sur les services d'appui (2023), le PAM a lancé en 2021 un projet portant sur la gestion des fournisseurs qui vise à combler les lacunes repérées dans ce domaine. Bien que ces lacunes soient notamment dues à des problèmes liés aux autres procédures de gestion décrites dans la recommandation 2, le projet porte aussi sur des domaines tels que la gestion des risques liés aux fournisseurs et la segmentation et la viabilité des fournisseurs, entre autres.	Recommandation classée – devenue sans objet	Réponse acceptée

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
	<p>a) en rendant opérationnel dans les meilleurs délais un outil de gestion des fournisseurs internationaux, régionaux et locaux, permettant au PAM d'avoir une vision globale des fournisseurs recrutés par le PAM et de leurs prestations;</p> <p>b) en mettant à niveau le logiciel WINGS ou en développant toute solution alternative, afin d'avoir une vision globale de l'exécution des contrats et pouvoir réaliser des extractions, dans le but d'une gestion efficace.</p>		<p>La Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement a créé l'Unité de la gestion des relations avec les fournisseurs, qu'elle a chargée de la gestion de ce projet et qui doit faciliter l'adoption d'une approche stratégique de la gestion des relations du PAM avec les fournisseurs, ce qui constitue un grand progrès par rapport à l'approche transactionnelle que suivait l'Unité de gestion des fournisseurs en place jusque-là. Dans ce contexte, le PAM lance une procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'une solution numérique complète de bout en bout (de l'approvisionnement au paiement), dont les fonctionnalités comprendront la gestion des relations avec les fournisseurs et qui permettra au PAM d'avoir une vision globale des fournisseurs et de l'exécution des contrats, conformément à ce qui est recommandé dans le rapport sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires.</p> <p>Étant donné que la recommandation 2 a perdu de son actualité en raison de la refonte complète de la gestion des fournisseurs qui a été entreprise, le PAM s'engage à évoquer l'état d'avancement du projet mis en œuvre dans ce domaine lorsqu'il rendra compte de la suite donnée à la nouvelle recommandation, relative aux services d'achat et à l'ajout de fournisseurs dans le registre, qui est formulée dans le rapport de l'Auditeur externe sur les services d'appui.</p>		<p>Dans son rapport d'audit portant sur l'exercice 2022, l'Auditeur externe a ajouté une nouvelle recommandation au paragraphe 23, concernant les services d'achat et le registre des fournisseurs. Cet ajout tient compte des nouvelles constatations relatives à la recommandation de 2018. Le suivi de cette dernière sera assuré dans le contexte de la nouvelle recommandation susmentionnée.</p>

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Parc immobilier du PAM 2020	Recommandation 6 L'Auditeur externe recommande de réaliser annuellement un bilan de l'évolution globale des coûts de gestion de l'immobilier afin d'en renforcer le pilotage.	Division des services de gestion, Division des finances - Sous-Division de la comptabilité générale	Recommandation partiellement acceptée. Compte tenu des résultats d'une évaluation conduite en 2021, dont il est ressorti que la plateforme du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) ne permettait pas l'intégration des données relatives aux frais d'exploitation et de location des installations du PAM, la Division des services de gestion, la Sous-Division de la comptabilité générale et la Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement ont élaboré des directives relatives aux coûts de gestion des installations, destinées à améliorer l'exactitude des dépenses saisies dans les documents comptables du PAM ainsi qu'à faciliter l'analyse des données relatives aux locations, aux charges collectives, à la maintenance et à la rénovation, aux services d'entretien et autres, à la sécurité, aux carburants et aux assurances, et l'établissement de rapports à ce sujet.	Recommandation appliquée	Réponse acceptée
Services de transport aérien 2020	Recommandation 1 L'Auditeur externe recommande d'élaborer un document de politique générale relatif aux opérations aériennes, présenté par le Directeur exécutif et approuvé par le Conseil d'administration.	Service du transport aérien	Le Conseil d'administration a approuvé la politique du PAM en matière de transport aérien à sa première session ordinaire, en février 2023. Cette politique définit les objectifs, principes et partenariats ayant trait aux activités aériennes du PAM et décrit le cadre de gouvernance, de responsabilité et de compte rendu utilisé, ainsi que les leviers fondamentaux qui aideront à pérenniser les activités aériennes du PAM et à maintenir l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle décrit également les services communs tels que ceux assurés par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) ainsi que la fourniture aux partenaires de services spécialisés et de services à la demande. Le Service du transport aérien rendra compte de la mise en œuvre de la politique au moyen des indicateurs de performance clés définis dans le Cadre de résultats institutionnels du PAM et à la faveur des processus annuels de planification de la performance et d'établissement de rapports.	Recommandation appliquée	Réponse acceptée

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Services de transport aérien 2020	Recommandation 3 L'Auditeur externe recommande que la direction du PAM: <ul style="list-style-type: none"> a) mette à jour et révise le cadre budgétaire et financier des activités aériennes afin d'assurer une présentation exhaustive et transparente des flux financiers liés à cette activité; b) réexamine la justification d'un compte spécial pour le transport aérien en fonction du degré d'autonomie souhaité s'agissant de la détermination des moyens de fonctionnement des services concernés. 	Service du transport aérien	Les projets de directives sur les procédures administratives et comptables se rapportant respectivement au Compte spécial pour le transport aérien et aux opérations de l'UNHAS ont été rédigés et sont en cours d'examen. Les directives fourniront des orientations actualisées sur l'administration, la gestion et la comptabilité des opérations financières se rapportant au Compte spécial pour le transport aérien et à l'UNHAS, ainsi que sur l'établissement de rapports connexes.	Juillet 2023	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Services de transport aérien 2020	Recommandation 6 L'Auditeur externe recommande de réexaminer les modalités de financement des dépenses de fonctionnement et de personnel du Service du transport aérien en envisageant de diminuer le prélèvement pour frais de gestion (taux de recouvrement des coûts de gestion) et de le compenser par l'allocation d'une part plus importante du budget administratif et d'appui aux programmes.	Service du transport aérien	<p>Le Service du transport aérien a réexaminé son modèle de financement et, conformément à ce qui a été approuvé dans le mémorandum de décision (RD7937), daté du 9 janvier 2023 et signé par le Directeur exécutif adjoint par intérim chargé du Département de la chaîne d'approvisionnement et des services d'urgence, les activités du Compte spécial pour le transport aérien sont de nature transactionnelle, ce qui signifie que les dépenses de fonctionnement et de personnel du Service du transport aérien devraient être financées par le compte spécial correspondant et non par le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP). Cette décision est conforme à l'analyse faite en interne du recouvrement des coûts et aux principes directeurs relatifs à la bonne imputation des coûts directs qui ont été convenus lors d'un débat mené en 2021 par le Comité d'examen de l'opération de budgétisation stratégique ascendante et consacré au Plan de gestion du PAM pour 2022-2024¹.</p> <p>Aussi, le taux appliqué pour le recouvrement des frais de gestion est-il fonction des crédits AAP alloués, ce qui signifie que la décision de continuer de financer les dépenses de fonctionnement et de personnel du Service du transport aérien au moyen du Compte spécial pour le transport aérien n'implique pas de revoir le taux de recouvrement des frais de gestion en vue d'une éventuelle réduction.</p>	Recommandation appliquée	Réponse acceptée

¹Plan de gestion du PAM pour 2022-2024 – Annexe VI: Point sur les axes de travail de l'opération de budgétisation stratégique ascendante relatifs à la gouvernance budgétaire, à l'analyse du recouvrement des coûts et à l'analyse des budgets des bureaux de pays ([WFP/EB.2/2021/5-A/1/Rev.1](#)).

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Services de transport aérien 2020	Recommandation 16 L'Auditeur externe recommande de poursuivre la réflexion sur la mise en place, dans l'application de suivi des vols Takeflite, d'un système de validation des habilitations des organisations utilisatrices du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies et de listes individuelles d'employés transmises par ces organisations.	Service du transport aérien	Le Service du transport aérien préconise l'utilisation de la Plateforme de réservation des Nations Unies , qui est un outil complet de réservation en ligne pour les vols de l'UNHAS, et a déployé la fonctionnalité "page d'information" de la plateforme pour l'ensemble des opérations de terrain de l'UNHAS. La fonction de réservation en ligne a été utilisée par la moitié environ des opérations menées par l'UNHAS dans les pays (10), et elle devrait être accessible à toutes d'ici à la fin de 2023. Le portail d'accueil mis en place pour ce système de réservation en ligne offre des fonctionnalités améliorées et permet ainsi de vérifier les habilitations des passagers des vols de l'UNHAS ainsi que des organisations utilisatrices, et de transférer automatiquement dans la base de données les informations concernant les passagers qui ont été vérifiées. Le PAM parachèvera d'ici à la fin de 2023 la mise au point de la solution technique qui permettra de combiner le portail d'accueil et Takeflite; les différentes fonctionnalités du portail pourront alors être pleinement exploitées.	Décembre 2023	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
<p>Gestion de l'information sur les bénéficiaires 2021</p>	<p>Recommandation 2 L'Auditeur externe recommande d'établir une cotation des bureaux de pays au regard des dix critères de qualité de l'information répertoriés et d'en faire un élément de l'information destinée au Conseil d'administration.</p>	<p>Division de la planification et de la performance institutionnelles, Division de la gestion des risques</p>	<p>Les bureaux de pays du PAM évaluent la qualité de l'information sur les bénéficiaires qui figure dans leurs rapports à l'occasion du cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif, au regard des dix critères de qualité de l'information proposés dans la recommandation. Le cycle annuel d'élaboration des assurances comprend une évaluation de l'efficacité des dispositifs de contrôle pertinents, ce qui porte notamment sur la qualité des estimations concernant les bénéficiaires communiquées dans les rapports annuels par pays, l'efficacité des vérifications d'usage relatives aux organisations non gouvernementales (ONG), le traitement de l'information sur les bénéficiaires, l'efficacité avec laquelle sont utilisés la plateforme numérique du PAM pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts (SCOPE) et l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace (COMET), l'existence d'un mécanisme de réclamation et de remontée de l'information, la réalisation d'exams préalables par des tiers, et le suivi et l'évaluation.</p> <p>En 2022, 133 responsables de bureaux de pays et de bureaux régionaux, de divisions et de départements du Siège ainsi que de bureaux indépendants ont terminé le cycle annuel d'élaboration des assurances et les résultats obtenus ont éclairé l'élaboration du document intitulé "Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2022", qui sera présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle, en juin 2023. En outre, l'interconnexion entre SCOPE et COMET (voir la réponse de la direction à la recommandation 10) vise à renforcer les moyens dont dispose le PAM pour communiquer des informations sur les bénéficiaires et améliorer la qualité des données correspondantes.</p>	<p>Recommandation appliquée</p>	<p>Réponse acceptée</p>

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Gestion de l'information sur les bénéficiaires 2021	Recommandation 6 L'Auditeur externe recommande d'adopter une directive visant à améliorer la prise en compte des critères qualitatifs de ciblage des bénéficiaires lors des phases d'enregistrement et de compte rendu.	Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Division des programmes – action humanitaire et développement	<p>La Division de la recherche, de l'analyse et du suivi et la Division des programmes – action humanitaire et développement ont élaboré une directive consacrée à la gestion par les bureaux du PAM des processus de ciblage et l'ont diffusée à tous les employés en décembre 2022 dans la circulaire OED2022/026 du Directeur exécutif (en anglais uniquement). Il y est pris acte du caractère transversal du ciblage, et les personnes auxquelles le PAM porte assistance sont placées au centre de la prise de décisions. Ce texte précise les rôles et responsabilités au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays et définit des procédures à l'appui de la planification, de la coordination et de la réalisation du ciblage.</p> <p>Le PAM a organisé des ateliers à l'intention du personnel concerné dans trois bureaux régionaux (Afrique de l'Est, Afrique australe et Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale) afin d'adapter à des contextes régionaux spécifiques les mesures proposées dans la circulaire. En 2023, des ateliers seront organisés à l'intention des bureaux régionaux pour l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Afrique de l'Ouest.</p>	Recommandation appliquée	Réponse acceptée

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Gestion de l'information sur les bénéficiaires 2021	Recommandation 9 L'Auditeur externe recommande de mettre en place un plan central de déploiement et d'harmonisation des systèmes de gestion de l'information sur les bénéficiaires dans les pays d'intervention et en particulier de fixer un échéancier pour le déploiement de SCOPE.	Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Division des technologies	<p>Le PAM évalue actuellement les systèmes en place en interne pour répondre aux besoins opérationnels en matière de gestion de l'information sur les bénéficiaires, à l'appui des transferts de type monétaire et des opérations en nature. Parallèlement, les résultats d'une évaluation externe aideront à déterminer la voie à suivre s'agissant de SCOPE et de ses différentes composantes.</p> <p>En fonction de leurs besoins, les bureaux de pays pourront faire leur choix parmi tout un éventail d'outils matériels et de logiciels adaptés. De ce fait, le PAM ne vise plus à mettre SCOPE en service dans un nombre donné de bureaux de pays, mais il va plutôt s'attacher à définir les normes et contrôles à associer aux opérations menées dans les pays pour pouvoir donner des assurances, et il en garantira la mise en œuvre en faisant assurer un suivi régulier. Néanmoins, en 2022, SCOPE a été utilisé pour des opérations faisant appel à des transferts de type monétaire et à une assistance en nature menées par 56 bureaux de pays.</p>	Décembre 2023	
Gestion de l'information sur les bénéficiaires 2021	Recommandation 10 L'Auditeur externe recommande de réaliser l'interconnexion entre SCOPE et COMET en 2021.	Division des technologies, Division de la planification et de la performance institutionnelles	En avril 2023, le PAM a achevé l'intégration des systèmes SCOPE et COMET en mettant en œuvre un flux de données automatisé provenant de l'ensemble de données relatives aux transferts de type monétaire. Cette intégration concorde avec les éléments de données du Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025 et permet aux bureaux de pays d'importer tous les mois dans COMET des données provenant de SCOPE concernant les transferts de type monétaire, tout en préservant la qualité et l'exactitude des données.	Juin 2024 (pour validation par l'Auditeur externe au cours du prochain cycle d'établissement de rapports)	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Initiatives internes d'importance primordiale 2021	Recommandation 2 L'Auditeur externe recommande d'améliorer la prise en compte de la manière dont les initiatives internes d'importance primordiale contribuent à renforcer la capacité organisationnelle du PAM à réaliser ses buts et objectifs stratégiques, notamment en configurant en ce sens le cadre permettant de classer les propositions d'investissement par ordre de priorité.	Division de la planification et de la performance institutionnelles	<p>Le Groupe de direction ayant donné la priorité à quatre des sept résultats institutionnels énoncés dans le Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025, le Comité du budget mondial a utilisé les critères ci-après pour classer par ordre de priorité les initiatives internes d'importance primordiale dont le financement était proposé dans le Plan de gestion du PAM pour 2023-2025:</p> <ul style="list-style-type: none"> - concordance avec les priorités du Groupe de direction; - appui au renforcement des capacités du PAM en matière de programmation ainsi que de ses capacités opérationnelles et administratives; - centrage sur le changement organisationnel; - potentiel en matière de transformation; - caractère ponctuel; - peu de probabilité de générer des investissements de la part des donateurs au travers des fonds d'affectation spéciale à vocation institutionnelle. <p>Les initiatives internes d'importance primordiale les mieux classées selon les critères ci-dessus ont été approuvées par le Directeur exécutif et incorporées au Plan de gestion du PAM pour 2023-2025. Ainsi qu'il est indiqué dans la réponse de la direction à la recommandation 5 (WFP/EB.A/2022/6-J/1/Rev.1), l'Annexe V du Plan de gestion (<i>Notes conceptuelles relatives aux initiatives internes d'importance primordiale proposées</i>) contient des informations détaillées sur le budget, les résultats escomptés, les indicateurs de performance clés et le calendrier de mise en œuvre des initiatives internes d'importance primordiale retenues.</p>	Recommandation appliquée	Réponse acceptée

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Initiatives internes d'importance primordiale 2021	Recommandation 4 L'Auditeur externe recommande d'établir une présentation standardisée et plus rigoureuse des propositions d'investissement d'un montant significatif (investissements en général et initiatives internes d'importance primordiale en particulier) afin d'assurer la traçabilité des décisions du Comité pour l'affectation stratégique des ressources.	Division de la planification et de la performance institutionnelles	Le PAM a mis au point un modèle pour les propositions d'investissement et les initiatives internes d'importance primordiale pour lesquelles doivent être communiquées des informations sur les résultats attendus, les indicateurs de performance clés, le budget (dont la dotation en personnel prévue) et le calendrier d'exécution. Le secrétariat du Comité du budget mondial consigne les débats consacrés à ces demandes de crédits afin qu'il soit possible de remonter à l'origine des décisions correspondantes, conformément aux dispositions de la circulaire OED2022/001 du Directeur exécutif (en anglais uniquement) sur la gouvernance budgétaire.	Recommandation appliquée	Réponse acceptée
Initiatives internes d'importance primordiale 2021	Recommandation 6 L'Auditeur externe recommande de renforcer le suivi de l'exécution des initiatives internes d'importance primordiale et des propositions d'investissement en général, en instituant, pour les plus significatives d'entre elles, un rapport trimestriel normalisé destiné aux organes de gouvernance budgétaire, afin de permettre le suivi des dépenses par rapport au budget, aux indicateurs de performance et aux résultats attendus.	Division de la planification et de la performance institutionnelles	Le PAM a simplifié le modèle de rapport trimestriel sur les initiatives internes d'importance primordiale et demandé aux responsables de budget de présenter au Comité du budget mondial un aperçu des progrès accomplis, du budget global et de celui de l'exercice en cours, des dépenses trimestrielles, de l'état d'avancement de la mise en œuvre, des réalisations ainsi que des résultats quantifiables attendus.	Recommandation appliquée	Réponse acceptée

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Initiatives internes d'importance primordiale 2021	Recommandation 9 L'Auditeur externe recommande de renforcer les contrôles internes afin de n'imputer sur les initiatives internes d'importance primordiale que des dépenses concernant directement leur objet.	Division de la planification et de la performance institutionnelles	Comme indiqué par la direction au sujet de l'application de cette même recommandation 9 dans le document présenté au Conseil à sa session annuelle en juin 2022 (WFP/EB.A/2022/6-J/1/Rev.1), le Secrétariat a revu le libellé des instructions en matière d'allocation de crédits pour les initiatives internes d'importance primordiale, rappelant aux responsables de budget qu'ils ont la charge et le pouvoir de s'assurer que les ressources sont strictement affectées aux activités prévues au titre des initiatives internes d'importance primordiale. Le modèle de rapport trimestriel à utiliser pour les initiatives qui sont prolongées est en vigueur depuis 2022 et comporte une rubrique que doivent remplir les responsables de budget pour certifier que les fonds sont strictement utilisés aux fins prévues par l'initiative interne d'importance primordiale.	Recommandation appliquée	Réponse acceptée
Comptes annuels vérifiés de 2021 2022	Recommandation 1 L'Auditeur externe recommande de mettre à jour tous les documents relatifs à la gestion des accords de financement, en particulier en ce qui concerne les délégations de pouvoir et les modèles d'accord.	Département des partenariats et de l'action de sensibilisation – Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division des partenariats stratégiques, avec l'appui du Bureau des services juridiques	La nouvelle circulaire du Directeur exécutif sur la délégation du pouvoir de signature et d'acceptation des accords de contribution a été étudiée par le Comité chargé de la supervision et des politiques et sera communiquée à la direction pour examen. Le Bureau des services juridiques aidera la Division des finances et la Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources à mettre à jour les modèles d'accord de contribution en tenant compte du résultat de l'examen du traitement comptable des contributions pluriannuelles réalisé avec l'Auditeur externe.	Décembre 2023	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
<p>Comptes annuels vérifiés de 2021 2022</p>	<p>Recommandation 2 L'Auditeur externe recommande de réviser les directives, circulaires et documents d'orientation applicables à la gestion des accords de financement, afin de s'assurer de leur cohérence et d'y annexer, de manière appropriée, un arbre de décision explicitant les consultations à mener et les décisions à prendre à chaque étape, en fonction des circonstances et des types de contributions.</p>	<p>Département des partenariats et de l'action de sensibilisation – Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division des partenariats stratégiques, avec l'appui du Bureau des services juridiques et du Département de la gestion</p>	<p>La circulaire du Directeur exécutif sur la délégation du pouvoir de signature et d'acceptation des contributions contiendra des orientations de haut niveau sur la prise de décisions à différents niveaux. Par ailleurs, le projet consacré à l'évolution de l'environnement des donateurs a été mis en train en juin 2022 en vue notamment d'instaurer une méthode structurée et coordonnée de gestion des accords de contribution. Il est prévu à ce titre de simplifier la prise de décisions et de diffuser des orientations sur la gestion des accords à l'intention des directeurs de pays et des directeurs de pays adjoints ainsi que des chargés des partenariats, assortis d'instruments de politique générale portant sur: a) les rôles et responsabilités en matière de validation des clauses spéciales (conformément à la version actualisée de la délégation du pouvoir de signature des accords de contribution), et b) les solutions de financement envisageables au cas où les dépenses ne seraient pas approuvées. Les modèles d'accord de contribution seront également mis à jour, ainsi qu'il est indiqué dans la réponse de la direction à la recommandation 1.</p> <p>Les responsables du projet relatif à l'évolution de l'environnement des donateurs ont présenté en mai 2023 leur rapport d'analyse au Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la gestion et Directeur financier et à la Sous-Directrice exécutive chargée du Département des partenariats et de l'action de sensibilisation. Ils prévoient, avec l'appui d'un groupe de travail restreint et de plusieurs sous-groupes de travail, de continuer d'évaluer pendant l'année les obligations contractuelles atypiques qui nécessitent des consultations et d'adapter les processus internes à cette évolution du contexte, sous la houlette de la Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources.</p>	<p>Décembre 2023</p>	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
<p>Comptes annuels vérifiés de 2021 2022</p>	<p>Recommandation 3 L'Auditeur externe recommande de prévoir formellement dans les directives, circulaires et documents d'orientation applicables l'obligation de recueillir l'avis du Directeur financier préalablement à la décision d'offrir à un donateur un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects, ainsi que préalablement à l'approbation de toute contribution assortie d'un tel taux réduit. Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources et Division des partenariats stratégiques – avec l'appui de la Division de la planification et de la performance institutionnelles, du Bureau des services juridiques et du Département de la gestion)</p>	<p>Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division de la coordination et de l'appui stratégiques – avec l'appui de la Division de la planification et de la performance institutionnelles, du Bureau des services juridiques et du Département de la gestion)</p>	<p>Le Département des partenariats et de l'action de sensibilisation et le Bureau des services juridiques achèvent l'élaboration d'une circulaire et d'une directive sur la délégation de pouvoirs. Parallèlement, la Division de la planification et de la performance institutionnelles établit une circulaire sur le recouvrement intégral des coûts, qui donnera au Directeur financier un rôle plus important dans l'approbation des taux non classiques de recouvrement des coûts d'appui indirects.</p>	<p>Septembre 2023</p>	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Comptes annuels vérifiés de 2021 2022	Recommandation 4 L'Auditeur externe recommande de procéder à intervalles raisonnables, par exemple tous les trois ans, à l'estimation de l'impact sur l'évaluation actuarielle des changements intervenus dans les effectifs le dernier trimestre de l'année.	Division des finances	Le PAM a engagé un actuaire pour mettre à jour l'évaluation de 2022 des avantages du personnel compte tenu des données issues du recensement effectué au dernier trimestre de 2022, et il a fait part d'une augmentation de 1 million de dollars É.-U. (0,1 pour cent) des passifs liés aux avantages du personnel, ce qui n'est pas jugé substantiel.	Recommandation appliquée	Réponse acceptée
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 1 L'Auditeur externe recommande de donner plus de fiabilité à l'enregistrement des partenaires coopérants par les bureaux de pays en achevant d'ici à la fin 2022 le nettoyage de leurs identifiants et en établissant à l'usage des bureaux de pays un guide sur les modalités d'enregistrement des données.	Unité des partenariats avec les ONG et Division des technologies	Parallèlement à la dématérialisation de l'ensemble des modalités de gestion des partenaires coopérants, l'Unité des partenariats avec les ONG est en train d'élaborer des modèles de cas d'utilisation de la plateforme DOTS en vue de constituer une base de données principale concernant les partenaires coopérants. Afin de gérer cette base de données et de garantir la qualité des données y figurant, l'Unité des partenariats avec les ONG élabore actuellement des procédures opératoires normalisées se rapportant à la gouvernance des données, en partenariat avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays. En outre, l'Unité des partenariats avec les ONG mettra au point un outil de suivi des accords de partenariat sur le terrain afin de regrouper les données relatives à ces accords provenant des systèmes internes (WINGS, le Système d'appui à la gestion logistique et COMET) et d'améliorer le suivi et le contrôle en automatisant le traitement des données relatives aux partenaires coopérants, y compris les systèmes de mesure concernant les résultats et le budget. Un tableau de bord mis au point dans Tableau en février 2023 fournit un panorama détaillé des données opérationnelles et financières des partenaires non gouvernementaux. L'Unité est en train de recruter un analyste de données afin de continuer d'améliorer la qualité des données accessibles via le tableau de bord.	Septembre 2023	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 2 L'Auditeur externe recommande de constituer une base de données concernant les partenaires coopérants afin de faciliter leur pilotage et l'établissement de rapports sur leur gestion.	Unité des partenariats avec les ONG et Division des technologies	Comme indiqué dans la réponse apportée par la direction concernant la recommandation 1, la création de la base de données principale sur les partenaires coopérants et l'automatisation de l'intégration des données répondront aux besoins fonctionnels des bureaux de pays, des bureaux régionaux et des divisions du Siège, notamment dans les domaines de l'administration et de l'établissement de rapports.	Septembre 2023	
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 3 L'Auditeur externe recommande de clarifier et d'unifier les modalités de pilotage central des partenariats de coopération en regroupant les responsabilités au sein d'une seule unité ou division du Siège et en adaptant le Guide institutionnel sur la gestion des partenariats avec les organisations non gouvernementales ainsi que le modèle d'accord contractuel afin de tenir compte des partenaires gouvernementaux.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays, Unité des partenariats avec les ONG	Le PAM est en train de mener à leur terme les discussions consacrées au regroupement des modalités de gestion des partenaires coopérants gouvernementaux au sein d'une structure de gouvernance centrale; il élaborera des orientations à cet égard.	Septembre 2023	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 4 L'Auditeur externe recommande de prévoir des mémorandums d'accord avec les organisations non gouvernementales internationales tenant compte de leurs mécanismes de contrôle interne, de manière à assouplir le processus de conclusion d'accords au niveau des bureaux de pays.	Unité des partenariats avec les ONG	<p>Ainsi qu'il est indiqué dans la réponse de la direction à la recommandation 4 (WFP/EB.A/2022/6-H/1/Add.1), le PAM estime que des mémorandums d'accord conclus au niveau mondial avec des ONG internationales ne seraient pas forcément représentatifs des différentes capacités et priorités opérationnelles des sections nationales de ces organisations, et qu'il faudrait donc que ses bureaux de pays continuent de procéder aux vérifications d'usage au niveau local.</p> <p>Parallèlement, le PAM a orchestré l'harmonisation des vérifications d'usage relatives aux ONG sur le portail des partenaires de l'Organisation des Nations Unies (ONU), avec plusieurs organismes des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Secrétariat de l'ONU et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces procédures harmonisées font partie du dispositif en place au PAM pour assurer la gestion des partenaires coopérants, et contribuent à simplifier la conclusion d'accords avec les ONG.</p> <p>En outre, le PAM échange régulièrement avec les ONG internationales dans de nombreux cadres (comme les consultations annuelles qu'il consacre aux partenariats, les réunions du Comité permanent interorganisations et diverses consultations portant sur les opérations) afin d'améliorer et de simplifier les procédures suivies pour ce qui est des accords de partenariat sur le terrain.</p> <p>Le PAM fait observer que ces mesures permettent de donner suite à la recommandation d'une manière plus concrète. Il continuera, avec les organisations non gouvernementales locales et internationales partenaires, d'améliorer les procédures relatives aux accords de partenariat sur le terrain.</p>	Recommandation classée – devenue sans objet	Réponse acceptée La mise en place du portail des partenaires de l'ONU doit permettre au PAM de normaliser les conditions et les processus relatifs aux ONG et de disposer d'une plus grande souplesse s'agissant de conclure des accords au niveau des pays. L'Auditeur externe vérifiera si le portail des partenaires de l'ONU est utilisé de manière appropriée dans tous les bureaux de pays.

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 5 L'Auditeur externe recommande de proposer dès 2022 une stratégie de renforcement des capacités des partenaires.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays	<p>Le PAM a présenté une version actualisée de la politique de renforcement des capacités des pays au Conseil d'administration lors d'une consultation informelle en juin 2022. Ce document donne un aperçu du cadre stratégique dont s'est doté le PAM pour renforcer les capacités des pays selon une approche associant la société dans son ensemble, afin que de multiples parties prenantes soient représentées et mobilisées pour faire face aux problèmes et rechercher des solutions tenant compte de différents points de vue. En vertu de cette approche, il est prévu d'encourager le gouvernement, la société civile et le secteur privé à participer et de favoriser la représentation des communautés, qui ont des rôles diversifiés et déterminants à jouer.</p> <p>Comme indiqué dans la réponse apportée par la direction à la recommandation 9 formulée par le Corps commun d'inspection dans son rapport consacré à l'examen de la gestion des partenaires d'exécution dans les entités des Nations Unies, réponse qui figure dans le document portant sur les rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM, une stratégie sera élaborée pour renforcer les capacités des partenaires coopérants et permettre une prise en main par les pays.</p>	Août 2023	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 6 L'Auditeur externe recommande de proposer aux organismes des Nations Unies membres du module de la sécurité alimentaire une concertation sur la gestion des partenaires coopérants et l'utilisation du portail des partenaires de l'ONU.	Unité des partenariats avec les ONG	<p>Le PAM œuvre en faveur du dialogue interinstitutions consacré à la gestion des partenaires coopérants, sur le portail des partenaires de l'ONU et ailleurs. Il a adopté ledit portail pour faciliter le travail des bureaux de pays s'agissant de la sélection des partenariats et des vérifications d'usage à effectuer, en tirant parti d'une approche harmonisée avec celle que suivent les organismes des Nations Unies participants (FNUAP, HCR, UNICEF et Secrétariat de l'ONU) et en donnant aux bureaux de pays les moyens d'assurer efficacement la coordination des activités prévues au titre des partenariats noués à l'échelon des pays.</p> <p>Ainsi qu'il est indiqué dans le document intitulé "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM", le PAM est aussi un membre actif de mécanismes mondiaux de coordination interinstitutions traitant de questions relatives aux partenaires coopérants, comme l'équipe spéciale 5 du Comité permanent interorganisations sur la localisation, le Groupe consultatif sur les programmes conjoints du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les structures de gouvernance et groupes de travail du portail des partenaires de l'ONU.</p>	Recommandation appliquée	Réponse acceptée

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 7 L'Auditeur externe recommande d'engager au niveau du Siège un dialogue avec les organismes des Nations Unies partenaires en vue d'établir un instrument contractuel commun concernant les partenaires coopérants.	Unité des partenariats avec les ONG, Bureau des services juridiques, Bureau mondial de la confidentialité, Bureau de la déontologie et Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays	<p>Conformément à ce qui est indiqué dans la réponse à la recommandation 6, le PAM privilégie l'utilisation du portail des partenaires de l'ONU, principale initiative interinstitutions visant à harmoniser entre les organismes des Nations Unies participants certaines procédures en lien avec les partenariats, y compris des dispositions contractuelles spécifiques.</p> <p>Plutôt que d'établir un instrument contractuel commun concernant les partenaires coopérants, ce qui risquerait de brider un processus qui est globalement souple et ne cesse d'évoluer, le PAM s'attache en priorité à ajouter progressivement sur le portail des partenaires de l'ONU les modalités et conditions générales relatives à la mise en place de partenariats avec des ONG, ce qui contribue à l'harmonisation de certains éléments contractuels entre les entités des Nations Unies qui utilisent ledit portail.</p> <p>Vont ainsi notamment être ajoutés sur le portail l'outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et une déclaration sur l'honneur que devront signer les ONG partenaires.</p>	Recommandation classée – devenue sans objet	Réponse acceptée La mise en place du portail des partenaires de l'ONU doit permettre au PAM de normaliser les conditions et les processus contractuels (par exemple au moyen de l'ajout d'une nouvelle déclaration sur l'honneur que seront tenues de signer les ONG partenaires). L'Auditeur externe vérifiera si le portail des partenaires de l'ONU est utilisé de manière appropriée dans tous les bureaux de pays.

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 8 L'Auditeur externe recommande d'envisager d'allonger la durée des accords de coopération sur le terrain pour qu'elle corresponde à celle des plans stratégiques de pays, en prévoyant un accord-cadre d'une part et un avenant relatif au financement d'autre part.	Unité des partenariats avec les ONG et Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays	Les cadres réglementaire et juridique du PAM autorisent les bureaux de pays à approuver les accords de coopération sur le terrain de longue durée en tenant compte de facteurs opérationnels, juridiques et budgétaires. Le PAM élaborera et diffusera des orientations décrivant les différentes étapes de la négociation et de l'approbation d'accords à long terme.	Septembre 2023	
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 9 L'Auditeur externe recommande de présenter au Comité des opérations et des technologies numériques la "feuille de route pour la transformation numérique" relative aux partenaires coopérants et de s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour la poursuite de ce projet.	Division des technologies et Unité des partenariats avec les ONG	La feuille de route pour le domaine du numérique de l'Unité des partenariats avec les ONG a été présentée au Comité des opérations et des technologies numériques et approuvée au titre de la feuille de route pour la transformation numérique du PAM en juillet 2022. L'Unité a fait rapport au Comité sur les progrès accomplis dans sa mise en œuvre à la réunion qu'il a tenue en mai 2023. Un budget d'environ 1,7 million de dollars pour la période 2022/2023 a été alloué à l'Unité, au titre du fonds destiné à une gestion efficace des risques relatifs aux partenaires coopérants ainsi que de l'allocation provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP et destinée aux initiatives internes d'importance primordiale. L'Unité poursuit la mise en œuvre de sa feuille de route et tient régulièrement informées les parties prenantes concernées.	Recommandation appliquée	Réponse acceptée

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 10 L'Auditeur externe recommande de réaliser systématiquement une analyse des risques lors de la sélection d'un partenaire coopérant et d'en partager les résultats aux échelons régional et central.	Unité des partenariats avec les ONG (avec l'appui de la Division de la gestion des risques)	La question de l'ajout, sur le portail des partenaires de l'ONU, d'un module d'évaluation des risques et des capacités est actuellement examinée au niveau interinstitutions. Dans le cadre de la dématérialisation des informations harmonisées relatives aux risques en vue de leur mise à disposition sur ce portail, l'Unité des partenariats avec les ONG est en train de cartographier les risques et les dispositifs de contrôle au sein du cadre de gestion des partenaires coopérants du PAM, notamment pour ce qui est des mesures de vigilance raisonnable, des vérifications, de l'évaluation des capacités, des contrôles ponctuels et des évaluations de la performance, et elle mettra à jour les directives opérationnelles destinées aux bureaux de pays.	Septembre 2023	
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 11 L'Auditeur externe recommande de prévoir l'examen par les comités locaux chargés des partenaires coopérants des difficultés éventuellement rencontrées lors du suivi des distributions.	Unité des partenariats avec les ONG	L'Unité des partenariats avec les ONG actualisera le mandat du comité chargé des partenaires coopérants dans les orientations relatives à la gestion des partenariats avec les ONG de manière à y faire figurer l'examen des résultats obtenus par les partenaires coopérants en matière de suivi et d'établissement de rapports, notamment les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des projets.	Septembre 2023	
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 12 L'Auditeur externe recommande qu'un plan d'amélioration soit présenté aux comités chargés des partenaires coopérants pour tout partenaire présentant des fragilités, avant tout renouvellement d'un accord.	Unité des partenariats avec les ONG	Conformément à la réponse apportée par la direction s'agissant de la recommandation 11, les orientations relatives à la gestion des partenariats avec les ONG prévoient que l'examen du plan d'amélioration des partenaires coopérants sera obligatoire dans le cadre du renouvellement des accords.	Septembre 2023	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 13 L'Auditeur externe recommande de renforcer le rôle des bureaux régionaux en matière de formation, d'animation, de vérification et de transmission d'informations au Siège pour ce qui concerne les partenaires coopérants.	Unité des partenariats avec les ONG	Le PAM a affecté des crédits supplémentaires au renforcement de la fonction de gestion des partenaires coopérants dans les bureaux régionaux en 2023, afin d'établir la dotation en personnel et de mettre en place les capacités nécessaires. L'Unité des partenariats avec les ONG aide les bureaux régionaux à recenser et à évaluer leurs besoins et leurs priorités compte tenu du mandat qui a été arrêté pour eux lors de la conférence entre pairs consacrée à la gestion des partenaires coopérants qui a eu lieu en 2021. Les nouveaux postes afférents à la gestion des partenaires coopérants seront rattachés à l'Unité des partenariats avec les ONG au Siège, ce qui permettra d'assurer l'uniformité du renforcement des capacités des nouveaux membres du personnel et le respect des normes définies par le PAM.	Septembre 2023	
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 14 L'Auditeur externe recommande d'enrichir l'annexe IX du Rapport annuel sur les résultats relative aux partenaires coopérants.	Division de la planification et de la performance institutionnelles, Unité des partenariats avec les ONG	Avec l'appui de la Division de la planification et de la performance institutionnelles, l'Unité des partenariats avec les ONG a enrichi l'annexe VIII (anciennement annexe IX) du Rapport annuel sur les résultats, intitulée "Collaboration avec les organisations non gouvernementales et le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge", qui contient désormais des données quantitatives et qualitatives plus complètes, telles que: <ul style="list-style-type: none"> – le nombre total de partenaires non gouvernementaux internationaux et locaux; – des indications sur la proportion de fonds passant par des acteurs locaux; – une vue d'ensemble de tous les partenaires coopérants par type d'entité (ONG internationales et locales, interlocuteurs gouvernementaux, universités et secteur privé); – pourcentage de partenaires coopérants par domaine d'activité. 	Juin 2024 (pour validation par l'Auditeur externe au cours du prochain cycle d'établissement de rapports)	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Gestion des partenaires coopérants 2022	Recommandation 15 L'Auditeur externe recommande d'inclure dans les rapports annuels par pays des éléments quantitatifs relatifs aux partenariats avec les organisations non gouvernementales locales.	Division de la planification et de la performance institutionnelles, Unité des partenariats avec les ONG	Les tableaux de bord contenant les données relatives aux partenaires coopérants dans DOTS contribueront à améliorer les capacités en matière d'établissement de rapports à l'échelle du PAM et dans les bureaux de pays. L'Unité des partenariats avec les ONG et la Division de la planification et de la performance institutionnelles sont en train de définir les données à saisir, notamment le nombre de partenaires non gouvernementaux internationaux et locaux, afin d'améliorer la quantité et la qualité des informations figurant dans les rapports annuels par pays. Des orientations et des activités de formation seront proposées aux bureaux de pays en 2023 afin de faciliter l'élaboration des rapports annuels par pays au premier trimestre de 2024.	Mars 2024	
Supervision par la direction 2022	Recommandation 1 L'Auditeur externe recommande de clarifier et d'uniformiser le concept de supervision tel qu'employé au PAM.	Division de la gestion des risques	Ainsi que la direction l'a indiqué en mai 2022 dans sa réponse à la recommandation 1 (WFP/EB.A/2022/6-I/1/Add.1), le PAM précisera la définition de la supervision au regard des responsabilités des première, deuxième et troisième lignes dans un cadre de supervision actualisé qui sera présenté au Conseil d'administration pour approbation. Le PAM s'attend à ce que les résultats de l'examen des dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les organismes des Nations Unies, qui seront publiés en 2023 par le Corps commun d'inspection, et de l'examen de la gouvernance mené actuellement par le Conseil d'administration fournissent des éléments supplémentaires qui éclaireront l'actualisation du cadre de supervision.	Février 2025	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Supervision par la direction 2022	Recommandation 2 L'Auditeur externe recommande de clarifier les rôles remplis par les différentes structures chargées de la supervision.	Bureau de la Directrice exécutive et Bureau du Chef de cabinet	Le Bureau du Chef de cabinet met actuellement à jour la circulaire du Directeur exécutif relative à la direction exécutive en matière de politiques, d'opérations et de stratégie (OED2020/017) (en anglais uniquement), qui s'applique au Groupe de direction, au Conseil de direction et au Comité chargé de la supervision et des politiques. Ce texte sera en réalité divisé en deux circulaires, l'une applicable au Groupe de direction et au Conseil de direction et l'autre consacrée au Comité chargé de la supervision et des politiques. Ces circulaires apporteront des précisions supplémentaires sur les fonctions de supervision assurées par la direction.	Juin 2023	
Supervision par la direction 2022	Recommandation 3 L'Auditeur externe recommande de repositionner la Division de la gestion globale des risques à un niveau correspondant mieux au rôle qu'elle joue en matière de gestion des risques.	Bureau de la Directrice exécutive, avec l'appui du Département de la gestion	Au titre du Plan de gestion du PAM pour 2023-2025 , approuvé par le Conseil d'administration en novembre 2022, le poste de Responsable du contrôle des risques est passé de la classe de Directeur de niveau 1 à celle de Directeur de niveau 2 (D-2) en janvier 2023. Ce reclassement permet à la Division de la gestion des risques d'être mieux placée pour orchestrer la gestion des risques à l'échelle du PAM et veiller à ce qu'il en soit tenu compte lors de la prise de décisions, en particulier au niveau des hauts responsables. En outre, il permet de donner suite à une recommandation analogue qui avait été formulée à l'issue de la mission de conseil consacrée à l'examen et à l'évaluation de la gestion globale des risques (AA-22-01), réalisée par Baldwin Global Risk Strategies à la demande du Bureau de l'Inspecteur général. Il était en effet indiqué dans le rapport de mission que les postes comparables ou équivalents dans le système des Nations Unies (une cinquantaine environ) étaient de classe D-2. En outre, le PAM évaluera le positionnement de la Division de la gestion des risques à l'occasion de la refonte de l'organigramme prévue dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion du PAM pour 2024-2026, qui est en cours.	Septembre 2023	Par cette recommandation, l'Auditeur externe entendait que l'on donne à la gestion des risques une dimension plus organisationnelle, c'est-à-dire qu'elle soit prise en main au niveau des Directeurs exécutifs adjoints ou du Chef de cabinet, par exemple.

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Supervision par la direction 2022	Recommandation 4 L'Auditeur externe recommande de préciser le sens du terme "suivi" afin de mieux distinguer entre elles les responsabilités incombant aux trois lignes de défense.	Division de la gestion des risques	Comme indiqué dans la réponse apportée par la direction s'agissant de la recommandation 1, la Division de la gestion des risques précisera la façon dont le terme "suivi" doit être utilisé et compris en lien avec les première et deuxième lignes dans le cadre de l'actualisation du cadre de contrôle du PAM de 2018.	Février 2025	
Supervision par la direction 2022	Recommandation 5 L'Auditeur externe recommande de définir les questions à haut risque, qui doivent faire l'objet, quand elles sont mentionnées dans les rapports de supervision des bureaux régionaux, d'une transmission systématique au Siège et d'un suivi centralisé.	Division de la gestion des risques, Bureau d'appui à la gestion des opérations	En mars 2023, le PAM a publié la circulaire du Directeur exécutif (OED2023/007) sur le Cadre de supervision de la gestion au PAM (en anglais uniquement) (ci-après le "Cadre"), qui précise la teneur des missions de supervision que doivent mener les bureaux régionaux et les fonctions mondiales en leur qualité de structures de deuxième ligne, et énonce les principes et responsabilités en matière d'exécution, d'établissement de rapports, d'examen et de suivi des résultats de la supervision de la gestion. Au titre du Cadre, les acteurs de deuxième ligne doivent communiquer les questions à haut risque à la direction régionale et aux directeurs de domaines fonctionnels concernés, faire remonter les recommandations correspondantes et assurer le suivi de leur examen en utilisant l'outil de suivi des risques et des recommandations (R2) du système interne de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du respect des normes.	Recommandation appliquée	Réponse acceptée

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Supervision par la direction 2022	Recommandation 6 L'Auditeur externe recommande de préciser et de formaliser les modalités de suivi des recommandations formulées par les bureaux régionaux.	Division de la gestion des risques, Bureau d'appui à la gestion des opérations	Ainsi qu'il est indiqué dans la circulaire du Directeur exécutif (OED2023/007) sur le Cadre de supervision de la gestion au PAM , les modalités de suivi des recommandations afférentes à la supervision de la gestion, y compris celles qui sont formulées par les bureaux régionaux, ont été définies. Outre les dispositions relatives au suivi des recommandations hautement prioritaires, décrites dans la réponse de la direction à la recommandation 5, les recommandations de priorité moyenne sont gérées au niveau des directeurs de bureau régional ou de division et peuvent être téléchargées dans l'outil R2 aux fins du suivi et de la reddition de compte. Les recommandations présentant un degré de priorité moindre sont traitées au niveau du pays, mais les unités fonctionnelles et les bureaux régionaux doivent appuyer l'application.	Recommandation appliquée	Réponse acceptée

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
<p>Supervision par la direction 2022</p>	<p>Recommandation 7 L'Auditeur externe recommande de définir plus précisément la teneur et les modalités de la supervision de la performance que les bureaux régionaux doivent effectuer.</p>	<p>Division de la gestion des risques, avec un appui de la Division de la planification et de la performance institutionnelles, de la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi et du Bureau d'appui à la gestion des opérations</p>	<p>Les modalités de la supervision de la performance sont définies dans le Cadre de supervision de la gestion au PAM et dans les directives relatives à la planification annuelle de la performance (en anglais uniquement) qu'actualisent les fonctions assurées au Siège. Les acteurs de deuxième ligne sont chargés de superviser les mesures de la performance obligatoires définies dans le Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025, mais sont aussi encouragés à établir des plans annuels et à définir des mesures de la performance adaptées au contexte conformément aux engagements pris dans les programmes et aux plans de travail de haut niveau.</p> <p>Toujours au titre du Cadre, les indicateurs de performance clés doivent être mis à jour ou examinés au moins deux fois par an à l'occasion de la planification annuelle de la performance, et les acteurs de deuxième ligne doivent régulièrement rendre compte des résultats obtenus au regard des objectifs fixés en interne. Il est recommandé aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays de plus grande taille d'établir des comités de gestion des risques, lesquels devraient se réunir régulièrement (par exemple, au moins une fois par trimestre) et superviser la performance, compte tenu des liens entre la performance et les risques. Ces comités pourraient contribuer à faire remonter les problèmes décelés et aider les directeurs régionaux et les directeurs de pays lorsque ceux-ci doivent prendre des décisions concernant les risques et planifier les mesures d'atténuation correspondantes.</p>	<p>Recommandation appliquée</p>	<p>Réponse acceptée Si cela est jugé nécessaire, l'Auditeur externe examinera les incidences de l'application du Cadre.</p>

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
<p>Supervision par la direction 2022</p>	<p>Recommandation 8 L'Auditeur externe recommande que les bureaux régionaux mesurent avec plus de précision et de fiabilité le nombre de missions de supervision qu'ils mènent et le poids respectif de leurs activités de supervision, d'appui technique et d'orientation stratégique.</p>	<p>Division de la gestion des risques, avec l'appui du Bureau d'appui à la gestion des opérations</p>	<p>Compte dûment tenu du fait que l'Auditeur externe a admis que la mise en place d'une comptabilité analytique serait trop lourde pour estimer les activités des bureaux régionaux, le PAM valide actuellement une méthode permettant d'estimer le poids de ces activités en fonction des trois responsabilités définies dans le mandat des services du Siège et des bureaux régionaux de février 2019, à savoir les orientations et les directives stratégiques, l'appui technique et la supervision de la gestion. L'objectif est d'améliorer l'allocation des ressources pour exercer ces responsabilités en éclairant les activités annuelles menées par les bureaux régionaux en matière de supervision et de planification des ressources.</p> <p>En outre, le suivi et la vérification du nombre de missions de supervision font partie de la planification annuelle du contrôle réalisée par les bureaux régionaux. En mars 2023, le PAM a publié la circulaire du Directeur exécutif (OED2023/007) sur le Cadre de supervision de la gestion au PAM qui précise la teneur des missions de supervision que doivent mener les bureaux régionaux et les fonctions mondiales en leur qualité de structures de deuxième ligne, et stipule que la supervision ne se limite pas aux visites périodiques sur site mais passe également par d'autres activités menées en continu/à distance, comme le suivi de la performance et des paramètres de mesure du risque, les constatations issues du cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif et les autoévaluations réalisées au niveau des fonctions, pour ne citer que ces quelques exemples. Il est conseillé aux bureaux régionaux d'élaborer un plan de supervision qui soit stratégique, fondé sur le risque, consulté en interne, actualisé au moins une fois par an et doté de ressources suffisantes.</p>	<p>Juin 2024 (pour validation par l'Auditeur externe au cours du prochain cycle d'établissement de rapports)</p>	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Supervision par la direction 2022	Recommandation 9 L'Auditeur externe recommande de dresser un bilan des missions de supervision menées par les bureaux régionaux pendant la pandémie, afin d'en tirer des pistes d'amélioration du dispositif, y compris la possibilité d'utiliser davantage les méthodes de supervision à distance en complément des missions sur place.	Division de la gestion des risques	La Division de la gestion des risques a dressé un bilan des missions de supervision menées à distance par les bureaux régionaux pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019, et elle a fait la synthèse des bonnes pratiques, des outils et des ressources se rapportant à la supervision à distance. En coordination avec le Bureau d'appui à la gestion des opérations, elle a téléchargé les informations relatives à ces pratiques sur la plateforme WFPgo et les a diffusées au réseau des chargés des risques dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays. La Division a constaté que la supervision à distance pouvait compléter la supervision sur place lorsqu'une vérification physique n'était pas jugée indispensable ou n'était pas réalisable (par exemple, en raison de problèmes de sécurité).	Recommandation appliquée	Réponse acceptée
Supervision par la direction 2022	Recommandation 10 L'Auditeur externe recommande de mettre en place dans tous les bureaux de pays un dispositif de suivi des recommandations formulées par le bureau régional, comme cela est fait pour celles issues des audits internes et externes, par exemple dans l'outil R2 de gestion des risques et des recommandations.	Bureau d'appui à la gestion des opérations et bureaux régionaux, avec l'appui de la Division de la gestion des risques	Conformément à la réponse de la direction publiée en 2022 (WFP/EB.A/2022/6-I/1/Add.1), tous les bureaux régionaux disposent de tableaux de bord permettant de suivre les suites données aux recommandations formulées au niveau régional à l'issue des missions de supervision. Des mesures sont actuellement prises pour intégrer à l'outil de suivi R2 le flux de travail lié à la supervision par la direction à l'échelle des bureaux régionaux; cette fonctionnalité est actuellement testée dans les bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Ouest et pour l'Afrique australe. L'outil R2 permet de rassembler les recommandations issues des missions de supervision sur une seule et même plateforme et de produire des rapports récapitulatifs grâce auxquels les bureaux régionaux peuvent suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations par chaque bureau de pays, en privilégiant les recommandations ayant un degré de priorité élevé ou moyen, ainsi que le prévoit la circulaire du Directeur exécutif (OED2023/007) sur le Cadre de supervision de la gestion au PAM .	Décembre 2023	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Supervision par la direction 2022	Recommandation 11 L'Auditeur externe recommande de répertorier, poste par poste, les tâches que doivent accomplir les référents du réseau des conseillers chargés des risques et de la conformité, en précisant pour chaque activité le temps de travail à y consacrer.	Division de la gestion des risques	<p>Le PAM a mis à jour les profils d'emploi types des administrateurs recrutés sur le plan international des classes P-2 à P-5 chargés des risques sur le terrain. Les nouveaux profils d'emploi, dont le reclassement a été mené en collaboration avec la Division des ressources humaines, étendent et précisent les responsabilités des chargés des risques (auparavant appelés "conseillers chargés des risques et de la conformité"), en particulier pour ce qui est de la performance, de l'analyse des risques et de la supervision, de la lutte contre la fraude et la corruption, ainsi que de la participation au cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif, entre autres.</p> <p>La deuxième opération de constitution d'un vivier de talents internationaux de demain a été lancée par la Division de la gestion des risques en novembre 2022 et se poursuivra jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2023. Sont pris en compte à cette occasion les nouveaux profils d'emploi, qui ont été téléchargés dans la section de WFPgo consacrée aux profils d'emploi des administrateurs.</p> <p>En outre, ainsi que l'a recommandé l'Auditeur externe (Cour des comptes) en avril 2020, la Division de la gestion des risques et la Division des finances sont convenues qu'en pratique, dans les bureaux régionaux ou les bureaux de pays ne comportant pas de chargé des risques ni de référent pour les risques, le chargé des finances en poste exercerait le rôle de référent pour les risques, et que ses responsabilités à cet égard auraient trait au plan annuel de performance, au registre des risques et aux cycles annuels d'élaboration des assurances du Directeur exécutif, ainsi que, le cas échéant, au suivi des recommandations issues de l'audit interne [voir l'exposé PowerPoint (wfp.org) sur la présentation du Réseau sur les risques] (en anglais uniquement). Les profils d'emploi types</p>	Recommandation appliquée	Le PAM a décrit les responsabilités incombant aux référents pour les risques. La décision concernant le temps à consacrer à chaque tâche revient aux directeurs de pays. Le rapport sur l'application des recommandations permet de porter cette question à l'attention de ces derniers, qui doivent ensuite prendre leurs décisions à cet égard à la lumière de la situation propre au bureau dont ils s'occupent.

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
			<p>pour les chargés des finances décrivent leurs fonctions pour ce qui est de la gestion des risques.</p> <p>Toutefois, c'est au directeur de pays, qui détermine le temps à consacrer à la gestion des risques, qu'il appartient de désigner un référent, en tenant compte du processus de planification annuelle du travail.</p>		
Supervision par la direction 2022	Recommandation 14 L'Auditeur externe recommande de renforcer l'automatisation de la remontée des risques au moyen de formulaires de saisie permettant le transfert des informations vers le logiciel R2 et le suivi des modifications successives.	Division de la gestion des risques	La Division de la gestion des risques continue de collaborer avec le fournisseur de l'outil R2 pour développer l'automatisation de la saisie des données. Elle a examiné le système de gestion des risques et des améliorations sont en train d'être apportées à la fonctionnalité R2, notamment l'automatisation du téléchargement des registres des risques et la mise en œuvre d'autres fonctions permettant d'assurer le suivi des mesures d'atténuation des risques et de donner aux bureaux de pays la possibilité d'accéder au module de gestion des risques du logiciel R2 en vue d'une utilisation entièrement décentralisée.	Septembre 2023	
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 1 paragraphe 24 L'Auditeur externe recommande au PAM de fournir dans l'État V des états financiers une comparaison du budget définitif avec le plan d'exécution final, et non uniquement avec le plan d'exécution initial tel qu'il a été établi au début de l'exercice.	Division de la planification et de la performance institutionnelles, Division des finances – Sous-Division de la comptabilité générale	La recommandation est acceptée. Le PAM fait observer que le plan d'exécution est avant tout un outil de planification opérationnelle et financière utilisé par les bureaux de pays, et qu'il faut mettre en balance le travail supplémentaire avec les avantages procurés par l'utilisation de cet outil à des fins d'information financière. Quoi qu'il en soit, le PAM étudiera les mécanismes permettant d'intégrer le plan d'exécution final dans l'État V – État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs.	Janvier 2024	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	<p>Recommandation 2 paragraphe 38</p> <p>L'Auditeur externe recommande au PAM de gérer de manière rigoureuse les données relatives à tous les accords de contribution, y compris les annexes, et de faire en sorte que ces accords puissent être consultés sous forme électronique par l'ensemble des membres du personnel concernés.</p>	Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM fait observer que la recommandation rejoint l'une des préconisations issues des travaux sur l'évolution de l'environnement des donateurs, et que des consultations sont en cours entre la Division des technologies et le Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, y compris la Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, la Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, la Division des partenariats stratégiques et les bureaux mondiaux, afin d'améliorer les solutions de gestion des connaissances, en particulier pour gérer les accords de contribution.</p>	Décembre 2024	
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	<p>Recommandation 3 paragraphe 43</p> <p>L'Auditeur externe recommande au PAM d'élaborer des formulations homogènes et plus harmonisées en vue des négociations d'accords de contribution futurs afin de faciliter la gestion de ces accords et de rendre compte plus facilement de leur application.</p>	Département des partenariats et de l'action de sensibilisation	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Dans le cadre des travaux relatifs à l'évolution de l'environnement des donateurs, le PAM élaborera une procédure claire et homogène pour rationaliser les négociations avec les donateurs, lever les ambiguïtés et améliorer l'efficacité générale du processus. Il évaluera la mesure dans laquelle les clauses figurant dans les accords de contribution peuvent être normalisées tout en respectant les règles et règlements qui sont les siens ainsi que les décisions applicables prises par le Conseil d'administration, afin de faciliter la gestion des accords et de rendre compte plus facilement de leur application.</p>	Décembre 2024	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 4 paragraphe 49 L'Auditeur externe recommande au PAM d'améliorer son contrôle interne relatif aux accords de contribution négociés à l'échelle locale en demandant aux bureaux de pays de mettre en place une procédure de validation.	Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources	La recommandation est acceptée. Le PAM fait observer que la recommandation concorde avec les directives incluses dans les nouveaux instruments de délégation de pouvoirs, qui devraient être publiés au deuxième trimestre de 2023. Aux termes de ces directives, seuls les accords de contribution comprenant des conditions générales standard peuvent être signés au niveau des bureaux régionaux et des bureaux de pays (ce qui vient renforcer les exigences existantes), et tous les accords de contribution contenant des exceptions ou des conditions générales non standard nécessiteront l'approbation préalable du directeur désigné au sein du Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, et du Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la gestion et Directeur financier le cas échéant. Le PAM réaffirmera ce point dans les nouveaux instruments de délégation de pouvoirs qui seront publiés prochainement et améliorera l'information au sujet des exceptions stipulées dans les accords de contribution, qui rendent obligatoire l'approbation de ces derniers par les divisions du Siège compétentes.	Décembre 2023	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 5 paragraphe 53 L'Auditeur externe recommande au PAM d'envisager la création d'identifiants à associer aux versements des contributions afin de faire concorder automatiquement les encaissements avec les contributions à recevoir non soldées.	Sous-Division de la comptabilité des contributions et de l'information financière des donateurs	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM est conscient du travail que représente le rapprochement manuel des encaissements avec les contributions à recevoir versées par les donateurs, et malgré la complexité et la diversité des accords de contribution et des paiements effectués par les donateurs, il devrait être en mesure de trouver des solutions pour automatiser la majorité des opérations et simplifier le processus en partie.</p> <p>Pour réduire les opérations manuelles lors du rapprochement des encaissements avec les contributions à recevoir non soldées, le PAM examine actuellement les points suivants: exigences opérationnelles à prendre en compte pour procéder à une normalisation intersectorielle de l'enregistrement des contributions à recevoir; mise en place d'identifiants communs que les donateurs devront indiquer dans leurs ordres bancaires lors des versements; et automatisation du rapprochement des contributions à recevoir, dans la mesure du possible.</p>	Décembre 2024	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
<p>Comptes annuels vérifiés de 2022 2023</p>	<p>Recommandation 6 paragraphe 64</p> <p>L'Auditeur externe recommande au PAM de modifier la méthode comptable utilisée pour inscrire en charges les produits alimentaires remis aux partenaires coopérants, et d'enregistrer ces produits en tant que stocks tant qu'ils ne sont pas distribués aux bénéficiaires.</p>	<p>Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, Division des finances – Sous-Division de la comptabilité générale</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM convient que la traçabilité "de la ferme à la table" (y compris sur le dernier kilomètre) permet d'améliorer la transparence des activités menées pour fournir des produits alimentaires et de mieux en rendre compte, et est résolu à œuvrer en ce sens. Sous réserve que les ressources nécessaires soient pleinement disponibles et qu'une équipe de projet ait été mise sur pied au niveau institutionnel au plus tard en décembre 2023, la Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement estime que l'évaluation sera terminée et que la solution système sera sélectionnée au plus tard en décembre 2024, après quoi le calendrier de mise en œuvre sera également établi. Le processus de découverte utilisé pour examiner les recommandations et l'évaluation des systèmes à intégrer dans la solution de bout en bout sera réalisé en continu.</p> <p>Une fois que la solution système visant à faciliter le contrôle des stocks jusqu'au point de distribution aux bénéficiaires aura été trouvée et que le processus aura été reconfiguré, l'intégration dans le progiciel de gestion du PAM pourra avoir lieu, et cette intégration sera facilitée par le nouveau modèle de comptabilité et le changement de méthode comptable.</p>	<p>Décembre 2024 (pour l'achèvement du projet de traçabilité et la sélection de la solution recommandée. Le calendrier de mise en service d'une nouvelle solution sera déterminé en fonction de la date d'achèvement du projet de traçabilité).</p>	
<p>Comptes annuels vérifiés de 2022 2023</p>	<p>Recommandation 7 (paragraphe 73)</p> <p>L'Auditeur externe recommande au PAM d'indiquer dans les notes accompagnant les états financiers la quantité et la valeur des principaux groupes de produits alimentaires.</p>	<p>Division des finances – Sous-Division de la comptabilité générale</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM déterminera s'il est utile d'ajouter des informations plus détaillées dans les états financiers, en tenant compte de la longueur totale des documents, de l'intérêt que présentent ces informations pour le Conseil d'administration et d'autres entités de contrôle, et des pratiques courantes adoptées par d'autres organismes des Nations Unies en la matière.</p>	<p>Mars 2024</p>	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	<p>Recommandation 8 (paragraphe 80)</p> <p>L'auditeur externe recommande au PAM d'améliorer la méthode de réévaluation des stocks au plus faible du coût historique et du coût de remplacement et d'envisager d'appliquer autant que possible une évaluation article par article fondée sur des paramètres clairement définis.</p>	Division des finances – Sous-Division de la comptabilité générale	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM fait observer qu'étant donné la nature fongible de ses stocks de produits alimentaires, la méthode de réévaluation des stocks par type de produits et lieu de stockage demeure la seule possible. Il réexaminera toutefois la méthode en vigueur afin de réduire le plus possible les simplifications et les hypothèses appliquées actuellement.</p>	Février 2024	
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	<p>Recommandation 9 (paragraphe 87)</p> <p>L'Auditeur externe recommande au PAM d'améliorer la procédure suivie pour retirer du service les actifs corporels inutilisés, cassés ou obsolètes, et de chercher à déterminer pourquoi la proportion d'immobilisations corporelles entièrement amorties est si élevée.</p>	Sous-Division de la gestion des infrastructures et des installations, Division des finances – Sous-Division de la comptabilité générale	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>En 2022 et lors des années précédentes, le PAM a mis en place des mesures visant à améliorer la procédure utilisée pour retirer du service les actifs corporels qui n'étaient plus utilisés dans les opérations du PAM, et s'assurer que ces actifs étaient rapidement mis au rebut, cédés ou vendus au meilleur prix lorsque cela était possible. Depuis 2023, le PAM renforce en outre les moyens de l'équipe chargée de faciliter les activités de sortie des actifs du patrimoine dans tous les bureaux du PAM, y compris les bureaux de pays, les bureaux mondiaux, le Siège et les bureaux régionaux, et prend des mesures pour numériser le processus.</p> <p>Par ailleurs, le PAM mènera une analyse afin de déterminer pourquoi la proportion d'immobilisations corporelles entièrement amorties est si élevée dans ses livres, et d'évaluer si la durée d'utilité estimée de ces biens est raisonnable et si la procédure utilisée pour les retirer du service est efficace.</p>	Décembre 2023	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 10 paragraphe 94 L'Auditeur externe recommande au PAM d'examiner les mécanismes de gestion des actifs ainsi que les applications utilisées afin de simplifier la saisie des données, de réduire la charge de travail manuelle et d'améliorer ses rapports de gestion des actifs en y ajoutant des fonctionnalités permettant de présenter systématiquement le classement par antériorité, la durée d'utilité résiduelle, la dépréciation cumulée et courante et la valeur nette comptable de manière à faciliter les opérations de suivi et de gestion des actifs.	Sous-Division de la gestion des infrastructures et des installations	La recommandation est acceptée. La Sous-Division de la gestion des infrastructures et des installations cherchera à déterminer, en coordination avec la Division des technologies, s'il est possible d'améliorer le module de gestion centralisée des équipements utilisé pour consigner et communiquer les informations sur les actifs essentiels de façon à rendre la gestion des actifs et le suivi plus efficaces.	Juin 2024	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 11 (paragraphe 101) L'Auditeur externe recommande au PAM d'améliorer les contrôles pour protéger le matériel des bureaux de pays et d'insister auprès de ces derniers sur la nécessité de procéder à l'inventaire physique et au rapprochement annuels de manière exhaustive et précise.	Sous-Division de la gestion des infrastructures et des installations	La recommandation est acceptée. Le PAM convient qu'il est important de mettre en place des contrôles appropriés pour protéger ses actifs contre le vol ou une utilisation abusive. Il examinera et améliorera les contrôles existants si nécessaire, et veillera à ce que tous ses bureaux, y compris les bureaux de pays, les bureaux mondiaux, le Siège et les bureaux régionaux, les appliquent de manière rigoureuse.	Décembre 2023	
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 12 paragraphe 109 L'Auditeur externe recommande au PAM de passer en revue ses systèmes d'énergie solaire pour vérifier que ceux dont la valeur globale est supérieure à 5 000 dollars sont comptabilisés en immobilisations, et de revoir la durée d'utilité de ces dispositifs pour la faire concorder avec leur utilisation effective.	Sous-Division de la gestion des infrastructures et des installations, Division des finances – Sous-Division de la comptabilité générale	La recommandation est acceptée. Le PAM envisagera de porter en immobilisations les systèmes de panneaux solaires sur la base de leur fonctionnement général et de leur valeur totale, et analysera leurs composants ainsi que les coûts y afférents. Il publiera des directives relatives au traitement comptable de ces dispositifs pour s'assurer que la méthode de comptabilisation en immobilisations appliquée est adéquate. En outre, le PAM examinera la durée d'utilité des systèmes de panneaux solaires, et les modifications nécessaires seront apportées et communiquées dans les états financiers en fonction des résultats de cet examen.	Décembre 2023	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 13 paragraphe 118 L'Auditeur externe recommande au PAM de mener une analyse coûts-avantages approfondie de la sous-traitance de certaines parties du traitement de la paie à un prestataire de services extérieur, en tenant compte des risques encourus et des avantages procurés.	Division des ressources humaines, Unité des états de paie	La recommandation est acceptée. Le PAM réalisera une analyse du rapport coûts-avantages des parties du traitement de la paie qui sont externalisées, en tenant compte des risques et des paramètres liés au partenariat. L'analyse consistera: à évaluer s'il est réalisable d'un point de vue technique d'intégrer dans le progiciel de gestion du PAM le traitement de la paie actuellement externalisé; à examiner les processus métier en place ainsi que les rôles et responsabilités concernés; et à déterminer s'il est possible d'utiliser le système de gestion du capital humain (Workday) comme système unique de traitement de la paie pour l'ensemble des catégories d'employés du PAM et des types de contrats.	Décembre 2024	
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 14 (paragraphe 124) L'Auditeur externe recommande au PAM de chercher à déterminer comment enregistrer correctement les affiliations antérieures des membres du personnel à des régimes d'assurance maladie reconnus par le système des Nations Unies et de vérifier que les passifs liés aux avantages du personnel sont calculés au moyen de données correctes.	Division des ressources humaines, Division des finances – Sous-Division de la comptabilité générale	La recommandation est acceptée. Le PAM convient que les passifs liés aux avantages du personnel doivent être calculés à partir de données correctes. Il met actuellement la dernière main à l'élaboration d'un rapport visant à fusionner ses données avec celles de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies afin de fournir des informations plus précises sur les affiliations antérieures à d'autres régimes d'assurance maladie donnant accès à l'assurance maladie après la cessation de service.	Août 2023	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 15 paragraphe 134 L'Auditeur externe recommande au PAM d'améliorer l'automatisation, la certification, le calcul et le suivi des primes de danger dans les bureaux de pays pour s'assurer qu'elles sont calculées correctement et versées uniquement pour la période applicable.	Division des ressources humaines, Unité des états de paie	La recommandation est acceptée. Le PAM convient qu'il est important de calculer les primes de danger avec exactitude et de les verser uniquement pour les périodes applicables, et indique que leur traitement est en cours d'amélioration. Il met actuellement en place la plateforme de gestion du capital humain Workday, laquelle vise notamment à instituer dans l'ensemble des bureaux de pays une procédure normalisée et entièrement vérifiable pour les primes de danger, qui s'appliquera à toutes les catégories d'employés remplissant les conditions requises. Cette plateforme comprendra les fonctionnalités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> a) Feuilles de présence pour le calcul de la prime de danger, remplies par les employés, dûment certifiées par les référents compétents, et envoyées au service des ressources humaines pour validation à l'aune des critères d'octroi et approbation. La plateforme Workday générera un rapport fusionnant les jours de présence sur le lieu d'affectation déclarés par les intéressés avec les jours d'absence ou de congé enregistrés le cas échéant pendant la période considérée, afin de faciliter l'examen et l'approbation par le référent chargé des primes de danger ou le service des ressources humaines. b) Taux applicables aux primes de danger, à conserver sur Workday pour chaque site et à actualiser une fois par mois. c) Calcul automatisé de la prime de danger pour les employés remplissant les conditions requises, une fois par mois. 	Juin 2024	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 16 paragraphe 136 L'Auditeur externe recommande au PAM de formuler des exigences documentaires plus strictes et de mettre en place des contrôles à intervalles réguliers pour vérifier le bien-fondé des prestations versées.	Division des ressources humaines	Réponse acceptée Le PAM souscrit à la recommandation préconisant de formuler des exigences documentaires plus strictes et de mettre en place des contrôles de détection plus rigoureux. Le PAM a intégré dans son plan de travail un projet qui vise à comparer des services administratifs similaires de gestion des ressources humaines assurés par d'autres organismes pour aider à élaborer un programme de détection des erreurs ou des activités frauduleuses incluant notamment un mécanisme automatisé de contrôle et d'établissement de rapports. Il fait observer qu'un certain nombre de paramètres et de limites sont liés à son contexte international, et que la mise en place de mesures supplémentaires devra être mise en balance avec les efforts à déployer.	Juin 2024	
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 17 paragraphe 146 L'Auditeur externe recommande au PAM de faire l'inventaire des bonnes pratiques et de trouver des exemples en matière de rapprochement des transferts de type monétaire, puis de les communiquer aux bureaux de pays de façon à assurer une gestion des données et une documentation harmonisées des opérations de rapprochement.	Division des transferts de type monétaire	La recommandation est acceptée. La Division des transferts de type monétaire recueillera auprès de bureaux de pays respectant les contrôles internes et autres directives applicables des exemples de pratiques optimales ainsi que des procédures opératoires normalisées bien conçues de rapprochement des transferts de type monétaire, et les communiquera à tous les bureaux de pays pour qu'ils les mettent en œuvre lorsque cela sera possible.	Décembre 2023	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 18 paragraphe 151 L'Auditeur externe recommande au PAM de poursuivre la mise en service et l'amélioration des solutions techniques standard communes destinées au rapprochement des transferts de type monétaire au niveau des bureaux de pays.	Division des transferts de type monétaire	La recommandation est acceptée. Le PAM établira un plan détaillé de mise en service pour améliorer les solutions standard de rapprochement des transferts de type monétaire dans l'ensemble des bureaux de pays. Ce plan exposera la stratégie et le calendrier de mise en œuvre ainsi que les ressources nécessaires, et sera suffisamment souple pour tenir compte de spécificités locales.	Décembre 2023	
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 19 paragraphe 156 L'Auditeur externe recommande au PAM de renforcer les activités de contrôle relatives aux transferts de type monétaire de façon à harmoniser à l'échelle institutionnelle les rapprochements portant sur ces transferts.	Division des transferts de type monétaire	La recommandation est acceptée. Le Siège du PAM collaborera avec les bureaux régionaux pour faire concorder leurs activités de contrôle avec le Cadre directeur du PAM visant à donner des assurances concernant les transferts de type monétaire, tout en faisant remonter les recommandations hautement prioritaires en vue de leur suivi formel dans l'outil R2. En 2023, le suivi des assurances concernant les transferts de type monétaire sera renforcé, et permettra aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux d'accéder à des informations plus détaillées sur les contrôles prioritaires intégrés dans le Cadre, notamment le rapprochement des transferts destiné à améliorer les dispositifs de contrôle et le suivi en continu. La Division des transferts de type monétaire et le Bureau de l'audit interne organiseront des réunions pour harmoniser la méthode actuelle de vérification des comptes, y compris le rapprochement des transferts, et programmer des séances de partage des connaissances et des cours de formation d'ici à la fin du deuxième trimestre de 2023.	Juillet 2024	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
			En outre, la Division des transferts de type monétaire continuera d'aider les bureaux de pays à remédier aux problèmes liés aux transferts de type monétaire que le Bureau de l'audit interne aura relevés au cours des activités qu'il mène en troisième ligne.		
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 20 paragraphe 164 L'Auditeur externe recommande au PAM de revoir la définition des bons-produits et de créer une catégorie comptable appropriée pour comptabiliser ce type d'activités de distribution.	Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, Unité du développement des activités liées aux transferts de type monétaire	La recommandation est acceptée. En mars 2023, le PAM a mis sur pied un groupe de travail qui est composé de membres appartenant à diverses entités: Département de l'élaboration des programmes et des politiques; Division des finances; Bureau des services juridiques; et Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement. Ce groupe a pour objectif d'examiner la définition des bons-produits, d'envisager une refonte de cette modalité et de revoir les instruments réglementaires institutionnels la régissant. Les résultats de ses travaux, notamment ses décisions et ses observations, seront exploités pour mettre en œuvre cette recommandation.	Mars 2024	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 21 paragraphe 175 L'Auditeur externe recommande au PAM d'analyser les montants des biens et des services reçus mais non comptabilisés à la date de clôture des comptes, et d'utiliser les résultats de cette analyse afin de créer une écriture de régularisation systématique pour les passifs non enregistrés. L'analyse devrait s'appuyer sur les tendances observées au cours des cinq années précédentes avant les dates de clôture des comptes.	Division des finances – Sous-Division de la comptabilité générale	La recommandation est acceptée. Le PAM a réalisé par le passé des évaluations périodiques de la comptabilisation des charges à payer, et les inexactitudes constatées n'ayant pas été jugées suffisamment significatives pour être mentionnées dans les états financiers, il a été considéré qu'il n'était pas nécessaire de modifier le processus actuel de rattachement à l'exercice. Le PAM procédera à une nouvelle évaluation en utilisant des données financières plus récentes et cherchera ensuite à déterminer s'il convient d'améliorer le processus et de créer une écriture de régularisation systématique pour les biens et les services.	Février 2024	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 22 paragraphe 177 L'Auditeur externe recommande au PAM de sensibiliser davantage les unités du Siège et les bureaux de pays de façon à obtenir de la part de ces derniers des formulaires plus précis et plus complets en vue du rattachement à l'exercice en fin d'année.	Division des finances – Sous-Division de la comptabilité générale	La recommandation est acceptée. Le PAM mène de manière continue des activités de sensibilisation et d'actualisation des connaissances relatives à la comptabilité d'exercice et aux dates limites de communication des rapports. En particulier, les processus de clôture financière provisoire et annuelle comprennent des webinaires et des simulations de clôture financière de fin d'année qui portent sur le contrôle de la qualité des données et l'établissement des rapports et attirent l'attention sur le fait qu'il faut comptabiliser en temps voulu les réceptions de biens et de services, comme cela est également noté dans les guides de clôture des comptes. Le PAM renforcera ces processus en 2023 et ajoutera des consignes en tenant compte des observations et des recommandations pertinentes issues de l'audit.	Décembre 2023	
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	Recommandation 23 paragraphe 183 L'Auditeur externe recommande au PAM de fixer des dates limites pour analyser les comptes provisoires contenant des postes non soldés et de demander aux bureaux de pays de rapprocher ces postes en temps voulu.	Division des finances – Sous-Division de la comptabilité générale, Unité des comptes créditeurs	La recommandation est acceptée. Les procédures mises en place par le PAM pour rapprocher les postes non soldés comprennent un suivi, des analyses et des retours d'information effectués à intervalles réguliers à différents niveaux organisationnels, comme cela est indiqué dans le processus mensuel d'information et de supervision relatif à la clôture financière. Les postes non soldés sont ainsi rapprochés après examen et communication des observations et après confirmation de l'existence d'une base suffisante. Le PAM renforcera les activités visant à réduire le plus possible le nombre de postes non soldés anciens.	Décembre 2023	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
<p>Comptes annuels vérifiés de 2022 2023</p>	<p>Recommandation 24 paragraphe 189</p> <p>L'Auditeur externe recommande au PAM de sensibiliser les bureaux de pays à la nécessité de recouvrer les coûts en temps voulu, et de mettre en place une procédure permettant de vérifier à intervalles réguliers l'exhaustivité du recouvrement des coûts et de la comptabilisation des produits.</p>	<p>Division des finances – Sous-Division de la comptabilité générale</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM fait observer qu'il s'emploie actuellement à définir les exigences en matière de comptabilisation des produits provenant de la prestation de services et à obtenir des assurances de la part de la direction quant au respect de ces exigences, notamment au moyen de directives et de webinaires consacrés à la clôture financière provisoire et annuelle, d'une liste de contrôle relative à la clôture financière mensuelle et à la supervision y afférente, de la lettre d'affirmation annuelle ou encore de formations sur la prestation de services. Outre la diffusion de ces directives et outils, le PAM a mis en place l'automatisation robotisée des processus au cours du dernier trimestre de 2022 afin d'automatiser la comptabilisation des produits provenant de la prestation de services et de garantir l'exhaustivité de cette comptabilisation et du recouvrement des coûts. Il évalue actuellement les résultats de ces initiatives et envisagera des mesures supplémentaires pour vérifier, dans le cadre de la supervision fonctionnelle assurée par le Siège et les bureaux régionaux, que les opérations relatives aux produits provenant de la prestation de services sont bien complètes.</p>	<p>Février 2024</p>	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	<p>Recommandation 25 paragraphe 195</p> <p>L'Auditeur externe recommande au PAM d'automatiser la procédure d'élimination des opérations internes pour garantir l'exhaustivité des ajustements à apporter, réduire le risque d'erreurs manuelles et accélérer le processus.</p>	Division des finances – Sous-Division de la comptabilité générale, Sous-Division de l'appui aux procédures et systèmes financiers	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM va automatiser la procédure d'élimination des opérations internes et réviser la configuration du système pour garantir l'exhaustivité et l'exactitude des ajustements à apporter. Il s'agira notamment de réviser le nombre de modèles de comptabilité existants ainsi que les documents normatifs connexes et les directives sur les comptes spéciaux.</p>	Décembre 2024	
Comptes annuels vérifiés de 2022 2023	<p>Recommandation 26 paragraphe 200</p> <p>L'Auditeur externe recommande au PAM de s'assurer de la bonne utilisation des domaines d'activité, en particulier dans les cas où il utilise des comptes spéciaux pour financer des activités.</p>	Division des finances – Sous-Division de la comptabilité générale, Sous-Division de l'appui aux procédures et systèmes financiers	<p>La recommandation est partiellement acceptée dans l'attente de nouvelles discussions avec l'Auditeur externe.</p> <p>Le PAM estime que les domaines d'activité en tant qu'objets d'information de son progiciel de gestion intégré fournissent des éléments utiles aux fins de la communication de l'information financière en interne. Étant donné que les comptes spéciaux sont utilisés en dehors du cadre stratégique des pays, les charges provenant de ces comptes sont comptabilisées dans des domaines d'activité du Siège car les activités connexes sont supervisées et gérées d'un point de vue financier à ce niveau. Le PAM poursuivra le dialogue avec l'Auditeur externe pour parvenir à une conception commune sur ce point.</p>	Février 2024	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE

Titre du rapport et session annuelle de publication	Recommandation	Entité(s) responsable(s)	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Délai de mise en œuvre	Observations de l'Auditeur externe (session annuelle de 2023)
<p>Comptes annuels vérifiés de 2022 2023</p>	<p>Recommandation 27 paragraphe 206</p> <p>L'Auditeur externe recommande au PAM de contrôler de manière plus rigoureuse les signataires autorisés pour les opérations bancaires au moment des changements de signatures, et de réaliser des vérifications ponctuelles à intervalles réguliers pour s'assurer que les signataires enregistrés à la banque correspondent bien aux personnes autorisées qui ont été désignées.</p>	<p>Service de la Sous-division de la trésorerie</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM renforcera le contrôle des signataires autorisés pour les opérations bancaires même s'il n'est pas possible, en raison du manque de sophistication des systèmes utilisés par les établissements concernés, d'obtenir des listes actualisées de signataires générées automatiquement de la part de la plupart des banques auxquelles il fait appel à travers le monde. Lorsqu'il ne pourra pas obtenir de liste, le PAM utilisera une lettre de confirmation comportant toutes les informations à jour relatives aux signataires et procédera à des vérifications à intervalles réguliers pour s'assurer que les personnes désignées sont bien celles enregistrées par les banques.</p>	<p>Décembre 2023</p>	

Liste des sigles utilisés dans le présent document

AAP	(budget) administratif et d'appui aux programmes
COMET	outil des bureaux de pays pour une gestion efficace (des opérations des programmes)
DOTS	plateforme de gestion des données d'entreprise du PAM
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
R2	outil de suivi des risques et des recommandations
SCOPE	plateforme numérique du PAM pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM